

Dorhel Portage

MOIS DE

SIMULATION

2019

FEUILLE DE CALCULS HONORAIRES OU COMMISSIONS

TAUX TVA 0 :	20,00%	TAUX TVA 1 :	8,50%	NON ASSUJ 2 :	0,00%	TAUX EXP 3 :	0,00%
Consultations du mois :	TTC	HT	T	Frais encaissement PAYPAL :			
				Rémunération DORHEL			
				12,00%	5 000,00 €	10,00%	50 000,00 €
TOTAL				8,00%	200 000,00 €	6,00%	Au-delà

DATE	NOM DU CLIENT	FACTURATION DUE				FACTURATION NON PAYÉE	
		TTC	T	HT	FRAIS	HT	FRAIS
10-janv.-19	SIMULATION	3 600,00 €		3 000,00 €			
<p>Depuis le 1^{er} Juillet 2017 s'applique la convention collective de branche des salariés en portage salarial.</p> <p>La convention a prévue pour les CDI une provision sur un compte d'activité égale à 10 % du salaire brut de base.</p> <p>Le compte d'activité (cumul des 10 % prélevés chaque mois) peut être utilisé pour compléter le salaire en période d'inactivité, pallier une baisse substantielle de rémunération, voire une absence. Il est donc restituable, en tout ou partie, au salarié porté, dans les cas ci-dessus, à sa demande expresse.</p>							

CHIFFRE D'AFFAIRES HT :

3 000,00 €

FRAIS :

FEUILLE DE CALCULS DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

(*) TVA fiscalement déductible	TTC	TVA (*)	HT	CUMUL	EXCEPTIONNEL : FRAIS A REPORTER LE MOIS SUIVANT
Frais du mois	900,00 €		900,00 €	BASE 3 000,00 €	
Remboursement maximum de 30 % du chiffre d'affaires hors frais facturés					
				CUMUL FRAIS 900,00 €	SOLDE des FRAIS TTC à reporter le mois suivant :
IMMOBILISATIONS :				%	
				Frais / BASE :	
				30,00%	
Frais HT non remboursés du mois					
Frais HT réintégrés pour le mois					
TOTAL	900,00 €		900,00 €		

FEUILLE DE CALCULS "SOUS-TRAITANCE"

"SOUS-TRAITANTS" ET FOURNISSEURS :

(*) TVA fiscalement déductible

NOMS	TTC	TVA (*)	HT
TOTAUX			

MONTANTS A REPARTIR : SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

TOTAL : 1 677,49 €

RAPPROCHEMENT DES CALCULS

Montant à répartir :	1 677,49 €	
Sur la présente feuille :		Sur votre bulletin de salaires :
Acompte :		
Salaire net à payer :	1 001,58 €	1 001,58 €
Charges sociales salariales :	298,05 €	298,05 €
Charges sociales patronales :	375,49 €	375,49 €
Impôt sur le revenu - Prélèvement à la source :		
Montant réparti (coût du salaire) :	1 675,12 €	1 675,12 €
Solde à reporter :	2,37 €	
Total à reporter le mois suivant :	2,37 €	

MONTANT DE VOTRE VIREMENT SALAIRES + FRAIS

SALAIRE NET :	+	1 001,58 €
NOTE DE FRAIS H.T. :	+	900,00 €
TVA SUR NOTES DE FRAIS :	+	
	+	

VIREMENT DE : 1 901,58 €

Chiffres ou taux de calculs divers

Apport d'affaire	5,00%	TAUX HORAIRES BRUTS	CDI CADRE	14,17 €	NON-CADRE	13,23 €	
Réduction "Loi FILLON" Coefficient	0,2855	CDD CADRE	12,88 €	NON-CADRE	12,03 €		
Congés payés	10,00%	Précarité	10,00%	Réduc. Fillon	1,6000	Réduc.AF	3,5000
Plaf. Mens. SéCu	3 377,00 €	SMIC 1 Janv.	10,03 €	% max. frais	30,00%	BASE CSG	98,25%
Plafonds taxe sur les salaires 1ère tranche	7 798,00 €	Hor. Hebd.	35,00 h	Hor. Mens.	151,67 h		
Provision complémentaire santé		2ème tranche	15 571,00 €	3ème tranche			
Complémentaire santé (montant définitif)	49,64 €	Montant exclu du chiffre d'affaires					

Tableau récapitulatif de tous les taux de charges sociales et fiscales au 1er jour du mois

Taux commun : NOIR	Cadres : ROUGE	Spécial : VIOLET
Cotisations : Patronales	Ouvrières	Cotisations : Patronales
C.S.G. non déductible	2,40%	Retraite complém. T1
C.S.G. déductible	6,80%	Réduction Mal. Maternité
CRDS non déductible	0,50%	Retraite complém. T2
Maladie maternité BRUT	13,00%	Cont. Equilibre Gén. T1
Mal. Mat. Alsace-Moselle BRUT	1,50%	Cont. Equilibre Gén. T2
Assurance vieillesse T1	8,55%	APEC T1
Assurance vieillesse BRUT	1,90%	APEC T2
Allocations familiales BRUT	3,45%	Cont. Equilibre Tech. T12
Allocations familiales BRUT	1,80%	Cot. prévoyance T1
Accident du travail BRUT	0,90%	Cot. prévoyance T2
Cont. solidarité autonomie BRUT	0,30%	Taxe App. Alsace-Moselle
Aide au logement BRUT	0,50%	Forfait social
Financ. du dialogue social BRUT	0,01%	Contrib. Au dialogue social
Chômage ACSF T1+T2	4,05%	Formation continue BRUT
Chôm. (CDD - 3 mois) TAB	0,50%	Formation CDD BRUT
Chômage AGS T1+t2	0,15%	
Versement transport - BRUT		
Taxe d'apprentissage BRUT	0,68%	
Effort à la construction BRUT	0,45%	
Les 4 tranches de la Taxe sur les Salaires	4,25%	8,50% 13,60%

Ce document de calcul n'est pas le bulletin de paye officiel

MOIS DE

SIMULATION

2019

Salaire de base	94,50 h	13,23 €			1 250,24 €
Réserve en compte d'activité	-1 250,24 €	10,00%			-125,02 €
Indemnité d'apport d'affaire	1 125,22 €	5,00%			56,26 €
Indemnité Congés Payés	1 181,48 €	10,00%			118,15 €
			SALAIRE BRUT		1 299,63 €
SANTÉ					
Maladie Maternité Invalidité Décès - BRUT	1 299,63 €	13,00%	168,95 €		
Réduction Maladie Maternité Invalidité Décès	1 299,63 €	-6,00%	-77,98 €		
Complémentaire santé	49,64 €	50,00%	24,82 €	50,00%	24,82 €
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES					
Accident du travail - BRUT	1 299,63 €	0,90%	11,70 €		
RETRAITE					
Sécurité sociale					
Assurance vieillesse - T1	1 299,63 €	8,55%	111,12 €	6,90%	89,67 €
Assurance vieillesse - BRUT	1 299,63 €	1,90%	24,69 €	0,40%	5,20 €
Complémentaires					
Retraite complémentaire - T1	1 299,63 €	4,722%	61,37 €	3,148%	40,91 €
Contribution Equilibre Général - T1	1 299,63 €	1,29%	16,77 €	0,86%	11,18 €
FAMILLE-SECURITE SOCIALE					
Allocations familiales - BRUT	1 299,63 €	3,45%	44,84 €		
Allocations familiales - BRUT		1,80%			
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage ACSF - T1 + T2	1 299,63 €	4,05%	52,64 €		
Chômage AGS - T1 + T2	1 299,63 €	0,15%	1,95 €		
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
Contribution de solidarité autonomie - BRUT	1 299,63 €	0,30%	3,90 €		
Aide au logement - BRUT	1 299,63 €	0,50%	6,50 €		
Contribution au dialogue social - BRUT	1 299,63 €	0,016%	0,21 €		
Financement du dialogue social - BRUT	1 299,63 €	0,01%	0,13 €		
Forfait social	24,82 €	8,00%	1,99 €		
Taxe d'apprentissage - BRUT	1 299,63 €	0,68%	8,84 €		
Taxe de formation continue - BRUT	1 299,63 €	1,60%	20,79 €		
Effort à la construction - BRUT	1 299,63 €	0,45%	5,85 €		
<p align="center">Contrairement à certains confrères, DORHEL PORTAGE n'ajoute aucune ligne « Autres Charges » dans ses bulletins de paye car sa rémunération comprend toutes les prestations.</p>					
C. S. G. / C. R. D. S.					
Non imposables à l'impôt sur le revenu					
C.S.G. déductible	1 301,71 €			6,80%	88,52 €
Imposables à l'impôt sur le revenu					
C.S.G. non déductible	1 301,71 €			2,40%	31,24 €
CRDS non déductible	1 301,71 €			0,50%	6,51 €
ALLEGEMENT DES COTISATIONS					
Réduction Loi FILLON					-113,59 €
TOTAL COTISATIONS		Patronales	375,49 €	Salariales	298,05 €
SANS LE CALCUL DU PRELEVEMENT A LA SOURCE (Taux individuel)					
					Acompte(s)
					SALAIRE NET A PAYER
					1 001,58 €

SALAIRES : 1 001,58 €

FRAIS TTC : 900,00 €

Solde frais non remboursés :

VIREMENT DE : 1 901,58 €

SOLDE RESERVE : 125,02 € Solde provision complém. santé (attente décision) :